

24-A-0587

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

GIP OFFICE DE TOURISME DE LA MEL - DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0546 du 7 novembre 2024 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0544 du 7 novembre 2024 portant délégation de signature aux membres de la direction générale et aux responsables de services et fixant les modalités en cas d'absence ou d'empêchement ;

Vu la délibération n° 24-C-0321 du 18 octobre 2024 portant création du groupement d'intérêt public (GIP) Office de tourisme de la MEL ;

Vu la délibération n° 24-C-0307 du 18 octobre 2024 portant ajustement des désignations de représentants au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant que, selon l'article 19.1 de la convention constitutive du GIP Office de tourisme de la MEL, le Président du GIP est désigné ou révoqué par le Président de la Métropole européenne de Lille ;

ARRÊTE

Article 1. M. Michel DELEPAUL, Vice-Président à la Culture et au Tourisme, est désigné Président du groupement d'intérêt public (GIP) Office de tourisme de la MEL ;

Article 2. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

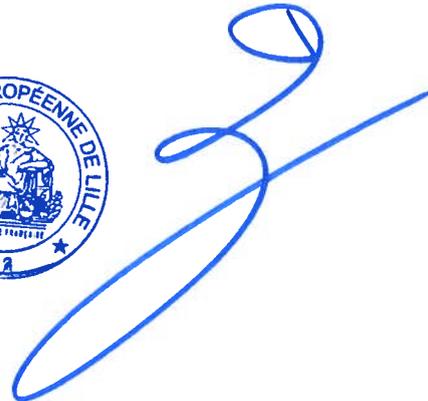
**Arrêté
Du Président**

Article 3. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

20 DEC. 2024

Le Président de la
Métropole européenne de Lille,

Damien CASTELAIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Castelain', written over the seal.